



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
19 novembre 2001  
Français  
Original: anglais/français

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2001**

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Recommandation concernant le programmes de pays\*\*

#### Gabon

#### Additif

#### *Résumé*

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de pays du Gabon dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à un million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 100 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 3 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2002 à 2006.

---

\* E/ICEF/2001/12.

\*\* La note de pays originale ne contient que des chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres indiqués dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes de 2001 à financer sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



## Données de base<sup>a</sup>

(2000, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans) . . . . .	0,5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	90
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	60
Insuffisance pondérale (% modérée et sévère) . . . . .	..
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1981) . . . . .	600
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (2000) . . . . .	80/62
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (1998) . . . . .	82/83
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5e niveau (%) (1995) . . . . .	59
Utilisation des sources en eau potable améliorées (%) (2000) . . . . .	86
Vaccinations systématiques financées par le Gouvernement (PEV) (%) . . . . .	..
PNB par habitant (dollars des États-Unis) . . . . .	3 300
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre : . . . . .	
La tuberculose (%) . . . . .	89
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%) . . . . .	31
La rougeole (%) . . . . .	55
la poliomyélite . . . . .	31 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos . . . . .	45 %

<sup>a</sup> Exergue de la publication « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour », complément au rapport du Secrétaire général « Nous, les enfants : revue de fin de décennie de la suite du Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3), et qui peuvent être différentes des données contenues dans ce document.

## La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes reste essentiellement la même, comme décrite dans la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.12). Cependant, certains nouveaux éléments sont apparus depuis sa présentation.

2. Les résultats préliminaires de la première Enquête démographique et de santé du Gabon, réalisée par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement [le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)], ont été publiés à la fin du mois de mars 2001. Selon les données préliminaires, 81 % de la population vivrait en milieu urbain. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont estimés respectivement à 58 et 89 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. Ils seraient donc plus faibles que les estimations antérieures. Le taux d'allaitement maternel exclusif chez les nourrissons de 0 à 3 mois est de seulement 8 %; 12 % ne sont pas nourris au sein; et 38 % d'entre eux prennent déjà le biberon. Seulement 35 % des enfants reçoivent des sels de réhydratation orale lors des épisodes diarrhéiques. Le taux d'accès à l'eau potable est de 78 % sur l'ensemble du pays (36 % en milieu rural et 94 % en milieu urbain).

3. Le taux net de scolarisation est de 86,3 %, sans disparités de genre. Seulement 6 % des femmes et 8 % des hommes n'ont pas été à l'école. Environ 36 % des femmes et 24 % des hommes ont un niveau d'études primaires, et 42 % des femmes contre 38 % des hommes atteignent le premier cycle secondaire. Seulement 12 % des femmes contre 20 % pour les hommes arrivent au second cycle secondaire. Ces déperditions s'expliquent par la faible qualité du système éducatif, caractérisée par de forts pourcentages de redoublements (plus d'un tiers dans le primaire) et d'abandons. Moins de 20 % des enfants accèdent aux structures d'éducation préscolaire. Le taux d'alphabétisation est de 77 % pour les femmes contre 82 % pour les hommes.

4. Une large partie de la population connaît au moins un moyen pour se protéger de l'infection VIH/sida, mais le taux d'utilisation des moyens de prévention est très faible : 9,4 % pour les femmes contre 30 % pour les hommes. Une étude effectuée à la fin 2000 dans les grandes villes montre que la séroprévalence parmi la population adulte atteindrait le seuil critique de 8 %.

5. Les enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation du travail, dont le nombre est estimé à près d'un millier, ainsi que les enfants vivant et travaillant dans la rue, constituent un problème préoccupant, généré par l'urbanisation croissante et la pauvreté persistante, mais aussi par la situation économique particulière du Gabon, contrastant avec les pays de la sous-région. Le Gouvernement a mis en place un Comité interministériel chargé de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de la Consultation sous-régionale de Libreville (février 2000). Des nouveaux partenaires – l'Agence des États Unies pour le développement international et la Coopération espagnole – sont intervenus depuis le début de l'année 2001 aux côtés du Gouvernement, de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du Travail dans des activités de formation et de prise en charge des enfants victimes de trafic.

6. Au cours des derniers mois, le Gouvernement a accordé une plus grande attention aux questions de ce genre, comme le prouvent la promulgation de la loi sur la protection sanitaire et sociale de la femme, la mise en place de l'Observatoire des droits des femmes et de la parité, ainsi que le développement des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités dans l'intégration de l'approche « genre » dans les programmes de développement menées à l'intention des hauts responsables, y compris des membres du Gouvernement.

7. La conjoncture favorable des prix du pétrole et du cours du dollar, renforcée par un effort d'assainissement des finances publiques, a conduit à un solde budgétaire positif en 2000 représentant environ 15 % du produit intérieur brut. En septembre 2000, le Gabon a signé une lettre d'intention avec le Fonds monétaire international. Il bénéficiera d'un montant de 119 millions de dollars pour une période de 18 mois. Pour réduire le poids de la dette dont le service représentait 77,5 % des ressources propres de l'État en 1998, le Club de Paris a accordé au Gabon, en décembre 2000, le rééchelonnement d'environ trois-quarts de ses arriérés. Le Gouvernement élaborera au courant de l'année 2001 un Document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP), avec l'appui de la Banque mondiale et des agences des Nations Unies.

8. Pour prévenir les effets économiques et sociaux liés à la baisse des revenus du secteur pétrolier, prévue pour les prochaines années, le Gouvernement adopte actuellement des nouvelles mesures : la Stratégie nationale de développement urbain, la réforme du statut de la fonction publique et la planification stratégique de

la réponse nationale au VIH/sida, ainsi que des réformes sectorielles dans les domaines de l'éducation et de la santé.

## **Coopération au programme, 1997-2001**

9. Le programme en cours est le premier cycle complet de coopération entre le Gabon et l'UNICEF. Son objectif est de contribuer à améliorer la survie, la protection et le développement des enfants et des femmes conformément aux exigences des conventions internationales ratifiées par le Gabon, principalement la Convention relative aux droits de l'enfant, à travers la promotion des réformes des secteurs sociaux et l'appui à leur réalisation. Le programme est composé de trois projets : planification sociale; plaidoyer et mobilisation sociale; et renforcement des services sociaux de base.

10. Des acquis ont été réalisés dans le plaidoyer pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Environ un millier d'enfants, parents, enseignants et membres des administrations locales ont été sensibilisés et formés sur la Convention relative aux droits de l'enfant. En novembre 1999, avec l'appui de l'UNICEF, le Gouvernement a rédigé son rapport initial de la Convention qui sera examiné en janvier 2001. Le programme a permis également d'améliorer des connaissances sur les principaux problèmes qui affectent la réalisation des droits des enfants et des femmes et à déterminer les mesures à prendre pour y répondre : l'étude sur l'Initiative 20/20 au Gabon et l'organisation de l'Atelier national de validation et d'adoption d'un plan d'action; l'étude sur le trafic des enfants au Gabon et la tenue de la Consultation sous-régionale pour le développement des stratégies de lutte contre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation du travail; et la participation à l'Enquête démographique et de santé.

11. Le programme a permis la revitalisation de quatre des huit centres de santé dans la région sanitaire de Libreville à travers : la mise en oeuvre du paquet minimum d'activités et la réhabilitation du plateau technique; l'organisation des Journées nationales de vaccination (JNV) contre la poliomyélite en 1998, 1999 et 2000, avec des taux nationaux de couverture dépassant 90 %; et l'administration, pour la première fois, de la vitamine A à tous les enfants de 6 à 59 mois lors du deuxième passage des JNV 2000. La promotion de l'allaitement maternel et de la nutrition infantile a été réalisée à travers le partenariat avec une organisation non gouvernementale (ONG) à base communautaire.

12. En 2000, une réflexion sur le redoublement scolaire a été réalisée au niveau provincial et national. Elle a abouti à l'adoption d'un plan national d'action contre le redoublement, qui vise entre autre l'amélioration de la formation des enseignants, la révision des curricula et l'évaluation des acquis scolaires. L'UNICEF a également participé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le FNUAP à la réalisation du rapport national d'évaluation « Éducation pour tous en l'an 2000 ».

## Enseignements tirés de la coopération précédente

13. Les enseignements présentés dans la note de pays restent valables. Des nouveaux éléments se sont ajoutés. Ainsi, les actions menées en faveur des enfants victimes de trafic suite à la consultation de Libreville montrent la nécessité de parvenir à une compréhension commune de ce phénomène, conformément aux principes des droits de l'enfant. Les solutions proposées devraient également faire l'objet d'un consensus entre les pays concernés, à travers la multiplication des liens et des échanges entre ces pays.

14. La collaboration avec la société civile a révélé que les capacités organisationnelles des organisations et associations sont encore limitées. Leur assise communautaire est relativement faible, notamment dans le contexte de l'urbanisation extensive que connaît le Gabon, d'où le besoin de renforcer leur encadrement ainsi que le suivi des activités menées en coopération.

## Coopération recommandée au programme, 2002-2006

### Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
<b>Ressources ordinaires</b>						
Intervention en milieu urbain	340	340	340	340	327	<b>1 687</b>
Plaidoyer et développement des politiques sociales	144	144	144	144	144	<b>720</b>
Coûts transversaux	136	136	136	136	149	<b>693</b>
<b>Total partiel</b>	<b>620</b>	<b>620</b>	<b>620</b>	<b>620</b>	<b>620</b>	<b>3 100</b>
<b>Autres ressources</b>						
Intervention en milieu urbain	260	260	260	260	260	<b>1 300</b>
Plaidoyer et développement des politiques sociales	400	400	140	100	100	<b>1 140</b>
Coûts transversaux	112	112	112	112	112	<b>560</b>
<b>Total partiel</b>	<b>772</b>	<b>772</b>	<b>512</b>	<b>472</b>	<b>472</b>	<b>3 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 392</b>	<b>1 392</b>	<b>1 132</b>	<b>1 092</b>	<b>1 092</b>	<b>6 100</b>

## Processus de préparation du programme de pays

15. La revue à mi-parcours tenue en septembre 1999 a permis de mieux positionner l'UNICEF parmi les partenaires au développement. Elle a également permis de jeter les bases d'un processus participatif d'appropriation du programme par ses principaux acteurs. Ce processus s'est poursuivi lors de la préparation du programme de coopération 2002-2006, pilotée dans son ensemble par le Ministère de la planification, de la programmation, du développement et de l'aménagement du territoire. La préparation de l'analyse de la situation des enfants et des femmes a été lancée en mai 2000. Cette analyse, menée selon les approches « droit » et « genre »,

a été réalisée par un groupe dirigé par une équipe universitaire et composé de représentants des principaux ministères concernés et de la société civile. Cette même équipe a préparé le document de stratégie, présenté et validé en septembre 2000. La préparation du plan-cadre d'opérations et des plans d'opérations des programmes a été réalisée de février à mai 2001 par des groupes de travail multisectoriels réunissant tous les acteurs et partenaires du programme, y compris les ONG, le système des Nations Unies et les coopérations bilatérales. Cela a permis d'obtenir un large consensus sur les futures orientations du programme.

16. L'analyse de la situation a été intégrée au processus du Bilan commun de pays (CCA) initié dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies au Gabon. Elle le complète en approfondissant les domaines spécifiques liés aux droits des enfants et des femmes. S'appuyant sur les domaines d'intervention proposés dans le CCA, les étapes ultérieures de la préparation du programme ont fait l'objet de larges échanges de vues et de concertation en présence des responsables des agences du système des Nations Unies, du Groupe technique du CCA/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des représentants des ONG, assurant ainsi la cohérence des interventions de l'UNICEF dans le cadre futur de l'UNDAF, dont le document formel est attendu pour juin 2001. Actuellement le système des Nations Unies est en train de renforcer la programmation collaborative, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que dans les questions transversales telles que droits, genre et VIH/sida.

### **Buts et objectifs du programme de pays**

17. Le but du programme de coopération 2002-2006 est d'appuyer les efforts nationaux pour la réalisation des droits des enfants et des femmes, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Basés sur le Mouvement mondial pour l'enfance, les objectifs généraux du programme contribueront à : réduire de 10 % les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle; assurer un développement physique et psychique harmonieux et une éducation de qualité à tous les enfants; et réduire le nombre et protéger les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection. Une évaluation de fin de cycle permettra d'établir le degré d'atteinte de ces objectifs.

### **Liens avec les priorités nationales et internationales**

18. Le programme de pays s'inscrit dans le cadre de l'Accord de base de coopération signé en 2000. Il s'appuie d'une part sur la réflexion stratégique Gabon 2025, la Déclaration de politique générale du Gouvernement (1999) et les lois d'orientation sectorielles. Dans sa conception, l'orientation a été donnée par les conclusions de l'analyse de la situation, qui a identifié, d'une part, le besoin d'améliorer certains indicateurs sociaux, concernant notamment la réalisation des droits à la survie et au développement du jeune enfant, et, d'autre part, la nécessité de répondre à certains problèmes émergents (trafic d'enfants, VIH/sida).

19. La plupart des domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme ainsi que ceux retenus dans le Mouvement mondial pour l'enfance seront pris en compte dans le programme. Les interventions consisteront en : le renforcement de la qualité

du système éducatif; l'appui au développement des politiques en faveur du jeune enfant, ainsi que leur mise en oeuvre expérimentale; le renforcement d'un district de santé, avec un accent sur l'amélioration de la couverture vaccinale dans les zones où elle enregistre des disparités; le développement des programmes d'éducation et d'adaptation des comportements chez les jeunes pour réduire l'infection VIH/sida; et l'amélioration de la protection des enfants, par la mise en place des structures spécifiques de justice juvénile et par la proposition d'une réponse au problème du trafic des enfants.

20. Le programme interviendra dans deux domaines retenus par le CCA : pauvreté et environnement. Les actions à mettre en oeuvre par l'ensemble du système des Nations Unies seront développées dans l'UNDAF. Lors de sa mise en oeuvre, le programme bénéficiera également du processus de rédaction du DRSP, dont UNICEF est un des partenaires.

21. Le programme proposé assurera en même temps la continuité de certaines des activités clefs du programme en cours : le suivi de l'application des deux Conventions; le suivi de l'Initiative 20/20; le développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants; le renforcement des services sociaux de base; et l'éradication de la poliomyélite.

### **Stratégie du programme de pays**

22. La stratégie du programme reste essentiellement basée sur la note de pays. Le programme de coopération s'appuiera sur six axes stratégiques : le plaidoyer, pour favoriser l'application des deux Conventions, pour renforcer les alliances et le partenariat, et pour susciter une meilleure utilisation des ressources nationales; le renforcement des capacités nationales, décentralisées et locales dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des interventions sectorielles (santé, éducation), ainsi que des approches multisectorielles en faveur des enfants; la communication pour l'adaptation et le changement des comportements susceptibles à améliorer la santé, le développement et la protection de l'enfant; la fourniture des services de base de qualité, en accordant une attention particulière à l'accès aux services des groupes les plus défavorisés; le renforcement graduel des capacités de la société civile, afin d'atteindre une plus grande participation communautaire; et la complémentarité des interventions menées aux niveaux national et local, afin de maximiser leur impact.

23. Le programme s'appuiera sur l'approche « genre » afin de contribuer à identifier et à réduire les disparités. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre les discriminations et à la promotion d'une plus grande équité. La prévention et le contrôle du VIH/sida seront un axe prioritaire d'intervention du programme, compte tenu de sa progression rapide.

24. Le renforcement des composantes suivi/évaluation et documentation permettra au programme de contribuer significativement à la validation et à l'adaptation des stratégies proposées, à la mesure de l'impact et de l'efficacité des interventions en matière de services de base, et donc au dialogue national sur les politiques sociales. Une composante préparation et réponse aux urgences, basée sur le profil d'urgence de pays en cours d'élaboration, permettra de contribuer à une meilleure solution aux problèmes des populations réfugiées et aux épidémies.

25. Le programme s'appuiera sur une vision holistique de l'enfant et mettra en oeuvre des interventions multisectorielles qui permettront son plein épanouissement et s'attaqueront, dans leur ensemble, aux causes des problèmes qui affectent la réalisation de ses droits. Simultanément, le partenariat en cours et la complémentarité des interventions des différents bailleurs seront renforcés. Des nouvelles alliances seront créées, notamment avec les ONG et les pays de la sous-région, pour assurer une réponse concertée aux problèmes à caractère régional.

26. *Intervention en milieu urbain.* Ce programme sera développé dans une zone géodémographique urbaine et périurbaine, délimitée avec une population bénéficiaire totale d'environ 50 000 enfants de 0 à 18 ans. Il visera la réduction de la mortalité et morbidité infantiles et infanto-juvéniles et l'amélioration du développement psychosocial du jeune enfant, à travers la mise en place de l'approche intégrée en faveur du jeune enfant. Cette approche nécessitera un renforcement des capacités opérationnelles des familles, des communautés, des associations et des ONG oeuvrant dans le domaine de la petite enfance. Il contribuera également à améliorer les capacités des enfants de se préparer pour la vie et à prévenir l'infection à VIH/sida, à travers la mise en place dans les établissements scolaires concernés d'un programme éducatif permettant un enseignement de qualité et la promotion de la santé physique et de l'épanouissement psychologique des jeunes. Il favorisera également la participation des enfants, en encourageant l'expression de leurs opinions et la prise en compte de leurs points de vue. Les activités impliqueront à la fois les enfants, les enseignants et les parents, en vue de créer un environnement social favorable à l'épanouissement des jeunes. L'accès à des services de santé sexuelle sera assuré à travers le partenariat avec le Mouvement gabonais pour le bien-être familial.

27. *Plaidoyer et développement des politiques sociales.* Ce programme a pour objectif d'appuyer l'effort national d'adoption, de mise en oeuvre et de suivi/évaluation des politiques sociales, ainsi que la promotion des réformes en faveur des enfants et des femmes, conformément aux priorités du Gouvernement. Il soutiendra l'élaboration d'une politique nationale globale en faveur de l'enfant et appuiera le Gouvernement dans la définition et la mise en place d'un système de justice juvénile. Il assurera le suivi de l'Initiative 20/20 et la mise en oeuvre du plan national d'action adopté en juillet 2000. Un volet important sera consacré au suivi des conventions et engagements internationaux du pays. Le programme appuiera la dissémination du rapport initial et des recommandations du Comité des droits de l'enfant prévues pour janvier 2002, ainsi que la préparation du premier rapport de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre du suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, UNICEF et les autres agences du système des Nations Unies poursuivront la sensibilisation et la formation sur la prise en compte de l'approche « genre » dans les politiques et programmes de développement. Sur la base des recommandations de la Consultation sous-régionale de Libreville de février 2000, le programme comprendra également des activités d'appui au Gouvernement et aux ONG contre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation du travail, en rapport avec la lutte contre la pauvreté : information et sensibilisation sur l'existence et l'ampleur du phénomène; collecte de données; appui à la réalisation des accords sous-régionaux; et appui à la prise en charge des enfants victimes de trafic en cours de rapatriement. Des activités de plaidoyer, de mobilisation sociale, et d'appui à la planification et à la gestion des opérations au niveau national seront également menées dans le cadre de l'initiative

d'éradication de la poliomyélite. Le suivi de la situation des enfants et des femmes et le plaidoyer permettront d'identifier et mobiliser des intervenants qui appuieront des actions complémentaires, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, minorités ethniques, etc.

28. Les *coûts transversaux* contribueront à couvrir les coûts de personnel et du matériel, ainsi que la gestion des urgences. Le Gouvernement gabonais versera annuellement une contribution au programme de pays, conformément aux prévisions du plan-cadre d'opérations.

### **Suivi et évaluation**

29. Une étude de base sera effectuée dans la zone d'intervention pour évaluer la mortalité et morbidité maternelles, périnatales, infantiles et infanto-juvéniles; l'état nutritionnel des enfants; et les connaissances, attitudes et pratiques en matière de soins au jeune enfant et de prévention de l'infection à VIH/sida. L'étude portera également sur l'accessibilité et la qualité des services de base.

30. Les principaux indicateurs de mesure des progrès retenus sont : le nombre et la nature de mesures adoptées et/ou appliquées en faveur des enfants et des femmes; le nombre et la nature de structures d'accueil et établissements préscolaires mis en place; et le nombre d'écoles adoptant des programmes d'éducation pour la vie. Les méthodes qualitatives seront employées pour l'évaluation des objectifs visant des changements de comportement et la participation des enfants. Le suivi du programme s'appuiera également sur les données de routine collectées au niveau des services de santé et d'éducation et des structures d'accueil et de protection de l'enfant. Des évaluations et études seront également menées pour mesurer l'impact des activités d'éducation parentale, d'éducation en matière de santé et de vie familiale auprès des adolescents. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation comprendra également un nombre d'indicateurs portant sur les droits de l'enfant.

### **Collaboration avec les autres partenaires**

31. Le début du cycle de programmation 2002-2006 coïncidera avec l'harmonisation des cycles de programmation par les agences des Nations Unies (PNUD et FNUAP) et la mise en place de l'UNDAF. Le partenariat au sein des différentes structures de coordination (Comité de coordination interagences pour le programme élargi de vaccination; Groupe thématique du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; Groupe thématique éducation) sera renforcé dans le prochain programme : le PNUD dans le suivi de l'Initiative 20/20 et dans les actions de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le FNUAP dans les activités de promotion de la santé des jeunes et prévention de l'infection à VIH/sida; l'OMS dans l'élaboration du Plan national de développement sanitaire, dans le renforcement des capacités de gestion au niveau des structures décentralisées du système de santé, et dans l'éradication de la poliomyélite, ainsi que dans l'introduction du projet de coordination de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant; et l'UNESCO dans le suivi du plan d'action de l'éducation pour tous. Le partenariat avec la Banque mondiale portera sur l'élaboration des programmes sectoriels de santé et éducation et sur la réalisation du DSRP.

32. Le partenariat avec l'Union européenne, déjà effectif dans le domaine de la santé et de l'éducation, se développera également dans les activités de prise en charge des enfants victimes de trafic. La collaboration avec la Coopération française dans le renforcement des services sociaux de base se poursuivra dans le prochain programme. Comme par le passé, les activités d'éradication de la poliomyélite dépendront de l'appui financier des *United States Centers for Disease Control and Prevention*. Des actions de partenariat et collecte de fonds seront menées en direction du secteur privé aux niveaux national et international. Les liens avec la société civile seront renforcés. L'accent sera mis sur la participation effective des enfants, des femmes et des communautés dans la conception et mise en oeuvre des activités, afin d'augmenter leur impact.

### **Gestion du programme**

33. Le Ministère de la planification, de la programmation, du développement et de l'aménagement du territoire est le ministère de tutelle. La mise en oeuvre du programme sera réalisée avec la participation d'autres ministères clefs : le Ministère de la santé publique et de la population; le Ministère de l'éducation nationale; le Ministère de la famille et de la promotion de la femme; le Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale; le Ministère de la justice et des droits de l'homme; et le Ministère de l'économie et des finances. Un coordinateur gouvernemental sera désigné pour chaque projet. Il aura la responsabilité pour la planification, la gestion et le suivi des activités du projet et travaillera en collaboration avec l'administrateur de projet UNICEF. La mise en oeuvre du plan de suivi et d'évaluation sera assurée par des comités multisectoriels.

Tableau  
**Relations entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel**  
 Pays : Gabon  
 Programme : 2002-2006

Chapitre du programme/domaine d'activité et source de financement	Budget-programme			Postes <sup>a</sup>							Dépenses de personnel <sup>b</sup>					
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	Local	Total
<b>Ressources générales</b>																
Intervention en milieu urbain	1 687 186		<b>1 687 186</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>	0	298 148	<b>298 148</b>
Plaidoyer et développement des politiques sociales	720 000		<b>720 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>	0	298 148	<b>298 148</b>
Dépenses intersectorielles	692 814		<b>692 814</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	3	<b>3</b>	0	392 551	<b>392 551</b>
<b>Total RG</b>	<b>3 100 000</b>		<b>3 100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>988 847</b>	<b>988 847</b>
<b>Autres ressources</b>																
Intervention en milieu urbain	1 300 000		<b>1 300 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Plaidoyer et développement des politiques sociales	1 140 000		<b>1 140 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
Dépenses intersectorielles	560 000		<b>560 000</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Total AR</b>	<b>3 000 000</b>		<b>3 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RG + AR</b>	<b>3 100 000</b>		<b>6 100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>988 847</b>	<b>988 847</b>
Budget d'appui	Frais de fonctionnement		<b>73 064</b>													
	Postes			0	0	1	0	2	0	3	2	3	<b>8</b>	2 849 140	638 435	<b>3 487 575</b>
<b>Total général (RG + AR + budget d'appui)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>2 849 140</b>	<b>1 627 282</b>	<b>4 476 422</b>
	Nombre de postes et dépenses de personnel									1	1	3	<b>5</b>			
	Cycle de programmation en cours									3	4	6	<b>13</b>	2 849 140	1 627 282	4 476 422
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)															

RG = ressources générales; AR = autres ressources; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

<sup>a</sup> Tous les postes, quelle que soit leur source de financement, sont au service de l'ensemble du programme de pays.

<sup>b</sup> Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.